



**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE RESSOURCES EN TIERS LIEU  
A DUN LE PALESTEL (REHABILITATION ET REAMENAGEMENT)**

**PROCEDURE ADAPTEE**

(Art 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres :  
**19 septembre 2016 à 12 heures**

**Document élaboré le 25 août 2016**

## **Règlement de la consultation**

### **Identification de l'organisme qui passe le marché**

Communauté de communes du Pays Dunois, 19 avenue de Verdun, 23800 DUN-LE-PALESTEL  
Téléphone : 0555891203 Fax : 0555891530  
Courriel : contact@paysdunois.fr

### **Objet du marché**

Maîtrise d'œuvre (Art 90 du décret du 25 mars 2016) pour le projet d'extension du Centre de Ressources en Tiers Lieu à DUN LE PALESTEL : réhabilitation du bâtiment mitoyen et réaménagement de l'existant.

Coût d'objectifs travaux : **300 000 € HT.**

### **Contenu de la mission**

Mission de base, complétée des études de DIAG sans les REL, et de la mission OPC

### **En Option**

- Variante exigée (option) à chiffrer obligatoirement : mission EXE  
(La décision de retenir ou non la variante exigée sera prise au moment de l'attribution du marché)

### **Décomposition en tranches et conditions d'affermissement**

Ce marché de Maîtrise d'Œuvre est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

- Tranche ferme : phase Études jusqu'au stade APD
- Tranche conditionnelle : phase Études PRO - DCE - ACT et phase Travaux (+ mission EXE si retenue par le pouvoir adjudicateur)

### **Conditions d'affermissement**

La tranche conditionnelle de la mission de Maîtrise d'Œuvre est subordonnée à l'obtention des financements nécessaires à la réalisation des travaux. Elle devrait être affermée au plus tard en avril 2017 (cette date pouvant être reportée, selon la date d'obtention des accords de subventions).

### **Procédure de passation**

Procédure adaptée (Art 27 du décret du 25 mars 2016). Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier ou non. Après avoir effectué un premier choix sur dossier au vu des références, compétences et moyens, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'auditionner plusieurs candidats et de négocier avant de retenir un attributaire au vu des critères de sélection.

### **Conditions de participation :**

Les candidats devront constituer un groupement solidaire avec un architecte mandataire. Celui-ci devra associer à minima les compétences suivantes : Architecture - Structures et infrastructure du bâtiment - Fluides, Courants forts et faibles, Thermique - Economie du bâtiment, Acoustique, Qualité environnementale. La composition de l'équipe et les missions confiées à chaque intervenant sont laissées à l'appréciation du prestataire en fonction de son appréhension de la problématique posée.

### Visite des lieux obligatoire

La visite des lieux est une condition indispensable pour la présentation du dossier d'offre. 2 visites seront organisées : le lundi 5 septembre 2016 à 11 heures, et le jeudi 8 septembre 2016 à 10 heures. RDV sur place : 7 place de la Poste à DUN LE PALESTEL

Un certificat de visite sera remis pour être joint au dossier d'offre. En l'absence de ce document, l'offre sera éliminée

### Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des charges du projet
- Les plans des lieux (RdC et Etage)
- L'étude géotechnique préalable
- La fiche de synthèse de présentation de la candidature
- La fiche d'engagement sur le calendrier d'études

### Justificatifs et pièces à produire

#### Pièces générales :

- **Une note succincte** (2 pages max.) présentant les atouts de la candidature (points forts de l'équipe en termes de compétence et d'expérience) en réponse au cahier des charges.
- **La fiche de synthèse de présentation de la candidature** présentant des références de nature similaire ou qui semblent intéressantes au candidat eu égard au contexte de l'opération et à ses caractéristiques, accompagnée des planches illustrées correspondantes.
- **Une indication d'honoraires** susceptible de constituer une base de négociation dans le cadre de la mise au point du marché en référence aux données du programme et au contenu des missions demandées. Le % affecté à chaque mission sera obligatoirement détaillé (décomposition du forfait de rémunération). Ce document devra être signé du mandataire de l'équipe constituée.
- **La fiche d'engagement sur les délais d'études, signée.**
- **Le certificat de visite des lieux**

#### Renseignements administratifs (pour chaque membre) :

- **Une lettre de candidature** précisant les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat et l'habilitation du mandataire par ses cotraitants éventuels (modèle DC1 conseillé).
- **Une déclaration sur l'honneur** telle que mentionnée à l'article 48 du décret du 25 mars 2016.
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement (s) prononcé(s) à cet effet.

#### Renseignements concernant les capacités techniques professionnelles et financières des candidats.

Dans le respect des dispositions des articles 48 à 54 du décret du 25 mars 2016 et de l'arrêté du 29 mars 2016 il est demandé

#### **Pour les maîtres d'œuvres et architectes :**

- ♦ Attestation d'inscription à l'Ordre.
- ♦ Un press-book explicitant leurs compétences à partir de projets ou de réalisations. Si le candidat le souhaite, un complément d'information sur les références les plus significatives eu égard au projet envisagé peut-être fourni.

**Pour les intervenants techniques :**

♦ Une sélection des références de moins de trois ans, pour des opérations de même taille, menées de préférence au sein de la même équipe.

**Pour chaque membre :**

- ♦ Une description des moyens humains (effectif global, diplômes obtenus, qualification des personnels).
- ♦ Une description des moyens en matériel, des moyens techniques et des processus de traitement des dossiers.
- ♦ Les éventuelles attestations de formations suivies (marchés publics, HQE...)
- ♦ Une description des capacités financières de l'entreprise (chiffres d'affaires des 3 dernières années, déclaration appropriée des organismes bancaires précisant les qualités de la situation financière de l'entreprise...).
- ♦ Attestations d'assurance décennale et responsabilité civile en cours de validité.

**Critères de sélection**

Les critères sont hiérarchisés comme suit :

- Moyens humains et techniques de l'équipe, aptitude de celle-ci à gérer le dossier dans tous ses aspects : architecturaux, réglementaires, techniques
- Prix de la prestation

**Renseignements complémentaires**

L'APS avec l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux devra impérativement être produit au plus tard le 10 novembre 2016 (date de notification prévisionnelle du marché : début octobre 2016) et l'APD pour le 15 janvier 2017.

Le prestataire devra impérativement s'engager sur ces délais à la remise de son offre.

**Condition d'envoi et de remise des offres**

La remise des offres par voie dématérialisée n'est pas autorisée

Les offres papier seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception du pli (lettre recommandée avec demande d'avis de réception, Chronopost, transporteur privé, ou remis contre récépissé au bureau de la communauté de communes du Pays Dunois de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00 du lundi au jeudi, le vendredi de 9 h à 12 heures).

**Le pli cacheté portera la mention « Maitrise d'œuvre pour l'extension du Centre de Ressources en Tiers-Lieu » et sera adressée à :**

**Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Pays Dunois  
19 avenue de Verdun – 23800 DUN LE PALESTEL**

Date d'engagement de la consultation : **26/08/2016**

Date limite de réception : le 19 septembre 2016 à 12 heures